

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE SAINT GERVAIS LA FORÊT
41350

N° 4-2025

Utilisation interdite des stades « Georges Farsy » et « Acacias » les samedi 11 et dimanche 12 janvier 2025.

A R R E T E

Le Maire de Saint Gervais la Forêt,

Vu le code des collectivités territoriales,
Vu les intempéries de ces derniers jours,
Considérant la fragilité et l'état actuel des terrains,
Considérant les risques que les activités pratiquées sur le terrain de football du stade « Georges Farsy » et du stade « Acacias » feraient courir à aux pratiquants,

A R R E T E

Article 1 : Toutes les compétitions sportives sur les stades « Georges Farsy » et « Acacias » sont interdites » les samedi 11 et dimanche 12 janvier 2025.

Article 2 : Monsieur le Président de la section sportive est chargé de l'application du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise :

- A Monsieur le préfet de Loir-et-Cher,
- Au district de football de Loir-et-Cher,
- A Monsieur le Président de l'ASSG Foot,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 09/01/2025.

Publié le 10/01/2025.

A Saint-Gervais-La-Forêt, le 09/01/2025

Le maire,

Jean-Noël CHAPPUIS

